

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le **20 DEC. 2019**

Références à rappeler :
CAB/2019D/25307 - AFT

Messieurs les Présidents,

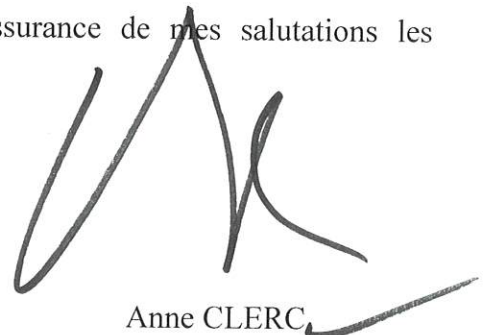
Vous avez fait part au Premier ministre de vos interrogations quant aux aides de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) versées aux bailleurs, et plus particulièrement aux bailleurs sociaux.

Monsieur Édouard PHILIPPE a bien pris connaissance de votre démarche et des préoccupations qui la motivent.

Je vous confirme que dans le cadre du transfert de la bande 700 MHz par les services audiovisuels au profit des services mobiles, l'ANFR a été chargée en 2015 de la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de ce transfert. Celui-ci comportait un dispositif d'aide aux téléspectateurs qui comprenait le versement d'une aide à la réception permettant de garantir la continuité de la réception de la TNT par voie hertzienne terrestre. Depuis le début, ce dispositif d'aide à la réception a vocation à ne financer que des interventions nécessaires à la continuité de la réception des services de télévision.

Je vous invite à poursuivre les échanges avec l'ANFR sur ce sujet. J'ai par ailleurs transmis votre correspondance à Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'économie et des finances, afin qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Anne CLERC

Monsieur Emmanuel GRAVIER
Président de la Fédération française des entreprises
de génie électrique et énergétique
Messieurs Philippe BLIN et Arnaud BROUQUIER
Coprésidents de l'Alliance nationale des intégrateurs
de technologie intégrée
5 rue de l'Amiral Hamelin
75116 PARIS